

218C0712
FR0000127771-FS0361

11 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2018, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 avril 2018, le seuil de 5% du capital de la société VIVENDI et détenir, 67 120 990 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	10 006 355	0,77	10 006 355	0,67
Détention (par assimilation)	57 114 635	4,40	57 114 635	3,85
Total Société Générale	67 120 990	5,17	67 120 990	4,53

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 5 avril 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 21 792 050 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- 5 *calls option OTC* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 2 724 312 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 16,97 € et 24 € ;
- 8 *calls listés* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 422 700 actions VIVENDI, exerçable entre le 20 avril 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 20 € et 25 € ;
- 24 *puts option OTC* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 1 002 153 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 20,72 € ;
- 14 *puts listés* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 1 897 000 actions VIVENDI, exerçable entre le 20 avril 2018 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 23 € ; et
- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur 15 745 885 actions VIVENDI, exerçable entre le 2 mai 2018 et le 1^{er} juin 2022.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 298 562 534 actions représentant 1 483 185 046 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au 5 avril 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 35 322 585 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- 40 979 actions VIVENDI au titre de 2 contrats *CFD* à dénouement en espèces, sans échéance ;
- une position vendeuse sur 2 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 285 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 13 mars 2019 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 26 € ;
- une position vendeuse sur 1 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 16 691 actions VIVENDI, exerçable le 15 juin 2018 au prix unitaire par action de 23,46 € ;
- une position acheteuse sur 3 calls option OTC à dénouement en espèces portant sur 39 570 actions VIVENDI, exerçable entre le 27 avril 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 19,15 € et 22,40 € ; et
- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme à dénouement en espèces portant sur 35 225 060 actions VIVENDI, exerçable entre le 9 avril 2021 et le 9 avril 2024.
